



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 3 avril 2020
Convocation des conseillers :
le 3 avril 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 avril 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés : Jean Tonnar, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 6.2. Convention avec l'association « music:LX A.s.b.l. » ;
décision

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dénommée ci-après « la Ville » et music:LX A.S.B.L., dénommée ci-après « l'Association », dénommés ensemble « les Parties »;

Considérant que la présente convention fixe les droits et devoirs des Parties en relation avec le travail de la music :LX à Esch-sur-Alzette;

Considérant que music :LX ouvre un local à Esch-sur-Alzette au public intéressé et assure un accueil journalier de 8 heures à partir du 1er avril 2020, du lundi au vendredi;

Considérant que ce local contribue à atteindre les objectifs de music :LX qui sont :

- soutenir sur le plan international l'activité et l'œuvre de musiciens et ensembles musicaux du Luxembourg;
- promouvoir les artistes luxembourgeois et résidents auprès des professionnels internationaux;
- participer à des foires, salons de professionnels, festivals et autres plateformes pour promouvoir les artistes luxembourgeois ou résidents au niveau international;
- prospecter au niveau international auprès des professionnels de la musique pour développer la carrière des artistes luxembourgeois ou résidents;
- continuer à développer une stratégie de performance en faveur d'une sélection d'artistes prioritaires;
- contribuer à la formation et professionnalisation de la scène musicale luxembourgeoise;
- créer des synergies/partenariats;
- favoriser et développer la coproduction avec les institutions culturelles nationales (Sonic Visions, Luxembourg Jazz Meeting, Like A Jazz Machine, Luxembourg Classical Meeting...);
- développer et consolider les réseaux;

Considérant que la Ville contribue entre autres, par le biais de son Service Culture, à établir des liens / contacts entre Music :LX et tous les acteurs culturels d'Esch-sur-Alzette et du Grand-Duché du Luxembourg;

Considérant que la Ville souhaite soutenir le projet tant matériellement que financièrement;

Considérant que la présente convention est conclue pour une durée d'un an à partir du 1er avril 2020, avec reconduction tacite d'année en année, sauf résiliation par l'une des Parties dûment notifiée par lettre recommandée;

Considérant que la convention ne sortira ses effets qu'après l'approbation par le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette et par son autorité de tutelle;

Considérant que la Ville mettra à disposition de l'Association des locaux appropriés; que les dispositions par rapport à l'occupation du local sont détaillées dans un contrat de bail annexé à la présente convention;

Considérant que la Ville participe aux frais liés aux locaux à hauteur d'un montant ne pouvant dépasser 14.184,00.-€ TTC par année; que le plafond sera proratisé au cas où l'exercice ne s'étend pas sur une année complète;

Considérant que Music : LX s'engage à mentionner sur toute publication le logo de la ville d'Esch-sur-Alzette précédé de la mention « music :LX bénéficie du soutien de la Ville d'Esch-sur-Alzette »;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

**approuve
à l'unanimité**

la convention entre l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et music:LX A.S.B.L.

en séance

date qu'en tête